

à vrai dire...

LETTRE DE LA CRR N°3

**COMMISSION
RECONNAISSANCE
& RÉPARATION**

n°3

*RECONNAÎTRE LA BLESSURE,
RÉPARER LA PERSONNE*

Sommaire

- 03** **Édito** par Antoine Garapon
- 04** **Selecture:** Père Pierre-Yves Pecqueux
- 05** **Entretien:** Sœur Isabelle Le Bourgeois
- 07** **Entretien:** Bernard Paix
- 09** **Chiffres clés de la CRR**
- 10** **L'œil du psy:** Guillaume Monod
- 11** **Rencontre:** Jean-Marie de Bourqueney
- 13** **En Suisse**
- 14** **Une question à...** Florence Krieg
- 15** **Témoignages**
- 16** **Libres propos :** Père Pierre Lambert
- 19** **Liste des membres référents de la CRR**
- 20** **Le processus de l'emprise sectaire:** Jean-Pierre Jouglard
- 21** **Rencontre:** Pascale Jamouille

Édito

Par **Antoine Garapon**,
Président de la CRR

La CRR doit construire une nouvelle forme de justice restaurative pour des faits très anciens prescrits depuis longtemps dont les auteurs suspectés sont pour la plupart décédés. En bref, tenter de réparer l'irréparable. Pourtant cette voie ne doit pas être comprise comme un pis-aller devant l'impossibilité d'avoir recours à la justice pénale ordinaire. Pour cela, elle doit considérer plus les personnes que les faits, se concentrer sur leur être plutôt que sur l'avoir. Jusqu'à présent, toute notre compréhension de la justice a été tournée vers l'avoir, vers la quantification du dommage : la justice vise à une équivalence comme l'illustre le symbole de la balance. La victime d'une agression sexuelle se sent remise en cause au plus profond d'elle-même ; elle n'attend pas seulement de la justice des « dommages et intérêts » ou une peine de prison, elle demande à être restaurée dans son être – c'est le sens de la reconnaissance. Une « justice de l'intime », c'est précisément une justice dans laquelle une dimension de l'être-même des victimes est le principal enjeu ainsi que, d'ailleurs, une partie de l'être-même des sociétés.

Le délai moyen de silence intérieur des victimes de viol commis par des religieux est d'environ 35/40 ans. Ce sont des vies consumées dans le désespoir, dans la dévastation intérieure. Cela crée des situations très difficiles, quand ces personnes recouvrent la mémoire et demandent à la justice de faire quelque chose alors que ces affaires sont prescrites depuis longtemps et que les faits vont être extrêmement difficiles à prouver. Les raisons d'une parole si tardive et de l'échec de la justice ordinaire tiennent à la fois à la pression sociale qui rendait peu audible la mise en cause de religieux, aux biais cognitifs de l'institution judiciaire mais également à une *forclusion intérieure* des victimes qui se sentaient honteuses et coupables.

Ce silence n'est jamais uniquement l'incapacité de parler ou le fait du secret. Très souvent la victime se heurte à une négation de sa parole, au fait de ne pas être crue. Cette négation, ce silence sont redoublés par le silence de l'institution. C'est la réalité la plus extraordinairement choquante, scandaleuse, à laquelle ces affaires nous obligent à faire face : ces faits si nombreux, produits sur des dizaines d'années, ne faisaient pas événement pour l'Église. Cela nous a beaucoup frappé à la CIASE : le fait qu'une entreprise morale comme l'Eglise damne au lieu de sauver, sème la mort en annonçant la vie et

dévaste des vies à qui elle promettait le salut. Ce qui est le plus choquant, c'est précisément que cela ne choque pas, ni au sein de cette communauté, ni plus largement dans l'espace social.

La démarche de la victime est éminemment personnelle, *intime* et donc non-délégable car elle concerne le rapport à soi, à son corps comme médiation avec le monde. On a trop parlé pour elle, à sa place, elle s'est trop longtemps tue, elle a souffert toute sa vie d'inhibition, d'une passivité mortifère, et à présent elle veut prendre la parole elle-même. Les victimes de viols ou d'abus sexuels ne supportent plus que des professionnels, même les mieux intentionnés, imposent leurs catégories, leurs mots.

C'est pourquoi tout le processus est fondé sur le projet de restituer à la victime la parole. On vérifie très souvent combien cela est central comme lorsqu'une victime s'émeut de voir ses propos repris *expressis verbis* dans une recommandation de la CRR : «non seulement on me croit mais on porte crédit à mes propres mots» (sous-entendu, et pas à ceux de la police ou de mon avocat, voire de mon psy).

La parole doit faire événement pour celui qui la profère et pour l'institution à laquelle appartenait l'auteur. Cet événement de la parole met au grand jour quelque chose qui avait été passé sous silence, qui était resté sous les radars. Le but donc est de dramatiser - au sens de politiser - des faits passés et de leur redonner toute leurs dimensions ; c'est déjà en soi un travail de justice. C'est une sorte de mise en scène du crime – sous sa vraie qualification - par les mots pour ainsi lui conférer de la chair sociale.

L'objectif que poursuit la CRR est d'organiser le milieu le plus favorable à une « parole parlante » pour reprendre la distinction de Merleau-Ponty. Cela ne congédie pas le traumatisme, mais ça permet de le dépasser, de ne pas y rester arrimé, de recommencer à vivre «en dépit de...». Ces échanges permettent aussi de retracer une continuité, à travers le récit de sa vie comme une totalité signifiante et ouverte, de pouvoir parler autrement de soi, de se désigner autrement. Passer de victime à témoin de soi-même.

Relecture

Père Pierre-Yves Pecqueux, Eudiste.

L'invitation de la CRR d'écrire mon témoignage a été l'occasion de porter un regard sur les dix dernières années, six à la CEF et quatre à la CORREF. J'ai hésité à écrire car ce qui a été vécu dépasse largement ces quelques lignes.

Dès 2013, une question permanente et s'amplifiant revenait de semaine en semaine et de conseil en conseil au sein du secrétariat général de la CEF, concernant les abus sexuels avec la nécessité de faire quelque chose. Ce travail du Conseil permanent et de l'Assemblée plénière, en pleine concertation avec la CORREF a abouti à la création de la CIASE et de sa méthode avec des enquêtes indépendantes.

Une question m'interrogeait sur le fond devant des situations inqualifiables et toujours plus difficiles à accepter : comment agir avec des personnes connues ou inconnues et avec des institutions responsables et parfois dans le déni ? Le cheminement avec la CIASE et ses conclusions mais aussi des perspectives d'espérance pour l'avenir avec les préconisations qui en découlent ont été pour moi éprouvantes.

Un doute m'a habité : est-ce possible d'en arriver à de telles conclusions ? Et peu à peu la prise en compte de l'aspect systémique, de la gravité de la situation et du chemin à parcourir est devenue pour moi une conviction. A suivi avec la CORREF la mise en place de la CRR pour accompagner les victimes et les congrégations sur le chemin de la reconnaissance et de la réparation.

J'avais accueilli tout cela comme un processus novateur par lequel il fallait passer. J'avais commencé à rencontrer quelques victimes. Mais mon regard et mon attitude se sont trouvés modifiés et même bouleversés quand j'ai eu à entrer dans des situations propres à ma congrégation, quand j'ai eu à ouvrir des dossiers, à faire ouvrir des archives et surtout à rencontrer des victimes, à entendre des récits, à être témoin de pleurs, de colères, de jugements sur les auteurs, sur ma congrégation et sur l'Eglise.

C'est avec l'aide de la CRR, des deux commissaires qui suivent ma congrégation, que moi-même, je me suis laissé toucher et accompagner pour tenir les différentes dimensions de ce que j'avais à vivre : écoute et reconnaissance avec les victimes et toujours avec un témoin de la congrégation, voire un témoin extérieur, mais aussi l'attention et l'accompagnement d'auteurs (pour les vivants), ils restent des frères... mais aussi avec la recherche

d'une information juste et mesurée, parfois maladroite, à faire dans la province... J'ai mieux compris ce qu'était l'humilité. J'ai ressenti aussi des moments d'humiliation. Mais j'ai aussi grandi dans l'écoute et le besoin d'être aidé par l'Esprit-Saint et ceux qui se trouvaient en mission sur ma route pour assurer au nom de ma province l'écriture de lettres de reconnaissance. Cela a été pour moi une véritable épreuve de vérité dans la pensée, dans les mots et dans la prière. On n'en sort pas indemne !

Les échanges avec les commissaires ont été essentiels pour trouver la justesse et entrer dans la vérité sans complaisance. Le travail à la CORREF et dans la commission (après-CIASE) des Bonnes pratiques ont été de véritables lieux de réflexion, d'approfondissement et de soutien pour avancer dans le discernement et l'accompagnement des personnes et des situations, notamment pour entrer dans la dimension d'une justice restaurative.

Une véritable gratitude m'habite en faisant cette relecture de ces dernières années. Elle n'efface pas les souffrances des personnes rencontrées ni mes propres souffrances. Mais avec certitude, je suis convaincu que j'ai fait, que nous avons fait, un véritable chemin de reconnaissance et d'humanité, même si beaucoup reste à faire dans les actes et dans les cœurs.

Entretien

avec **Sœur Isabelle Le Bourgeois**, religieuse auxiliatrice, psychanalyste, ancien aumônier de prison, et ancien contrôleur auprès du contrôleur général des lieux privatifs de liberté

Nombre d'auteurs de crimes et d'abus ont utilisé une mécanique de dévoiement de la Parole de Dieu. Tandis que les victimes arrivent plus tard parfois à libérer leur propre parole. Parole biblique dévoyée d'un côté, parole humaine libérée de l'autre.

On est bien là au cœur du débat.

Ce qui est terrible avec les abus, c'est que c'est la Parole – ce qu'il y a de plus vrai, de plus authentique – qui est en jeu et l'on sait combien la Parole de Dieu a pu être prise en otage par celles et ceux qui savaient ce qu'ils faisaient. Ce dévoiement est une vraie arme pour les abuseurs, pour faire dire ou faire agir ceux qu'ils ont en face d'eux, au nom précisément de la Parole.

C'est terrible.

Et dès lors que cette Parole est dévoyée, manipulée par des gens d'Eglise, on entre dans un chaos. Comment croire que ce qui m'est dit n'est pas vrai puisque ce sont précisément des personnes de l'Eglise qui me le disent et manient cette Parole ?

Or – et plus encore – quelle que soit la parole, l'enjeu d'une relation vraie c'est la confiance. La confiance réciproque.

Et c'est l'un des éléments terribles de cette Eglise mise à jour que ce dévoiement de la confiance. Ce dévoiement de cet espace sacré entre deux êtres humains : la confiance.

Or la foi est confiance. Confiance réciproque. Dieu me fait confiance. C'est là où se situe le dévoiement.

L'abuseur énonce « *tu vas, par définition, me faire confiance* ». Ceci sans savoir si tu peux me faire confiance du fait de ce statut de prêtre, de religieuse, de religieux brandissant la Parole avec un grand pouvoir.

C'est à cause de cela que l'on est passé et que l'on passe encore à côté de tant de cas d'abus.

A qui peut-on faire confiance ? Avec qui la parole peut-elle circuler en sorte qu'elle soit porteuse de vie ?

Si la confiance n'existe pas la parole est dévoyée et vide de vie.

Du côté de la victime, sa parole, pour dire ce qui lui était arrivé – est empêchée, ne peut pas s'établir, car

elle-même ne peut croire à ce qui lui est arrivé. La victime refoule la réalité de l'abus. Quelle que soit la nature de l'abus cela bousille votre vie. Et pour se protéger on met en œuvre un système classique de défense en refoulant ce qui est arrivé.

Refoulement de la parole pour essayer de vivre *quand même*. On fait taire l'impensable. L'abus subi reste de l'impensé.

Et cela d'autant plus que bien souvent le « système » minimise les faits, voire menace les victimes, et met en œuvre des processus de corporatisme et de secret, d'enfouissement forcé.

Et lorsque l'on parle avec des personnes enfermées dans un système d'impensable rien ne peut s'ouvrir ou se dire. Elles-mêmes sont prises dans la nasse. Elles essaient juste de sauver leur peau.

Le juge Edouard Durand citait Péguy « Il faut toujours dire ce que l'on voit. Surtout il faut toujours, ce qui est le plus difficile, voir ce que l'on voit ». Comment entendre vraiment ce que l'on entend de la parole des victimes ? Comment écouter avec vérité ?

Effectivement on peut écouter sans entendre ce qui est dit. Suis-je intéressé par la parole de l'autre ? Par l'autre ? Pas si simple.

Premier obstacle : Est-ce que je me place en situation d'écoute ? Écouter est une aventure neuve. Accueillir vraiment cette parole qui se révèle à moi, ce partage d'humanité.

Deuxième obstacle : Suis-je déplaçable ? En me plaçant en situation d'écoute vais-je admettre que je me mets en risque ? Suis-je prêt à entrer dans un champ d'humanité ?

Troisième obstacle : Suis-je prêt à me laisser toucher ? Tocare...

Quatrième obstacle : Est-ce que mes défenses personnelles vont accepter de laisser entrer tout ce que je vais découvrir ?

Il est si facile de résister à la Parole de Dieu en feignant de l'entendre, c'est-à-dire en refusant de se laisser déplacer.

En ce qui me concerne, j'essaye d'être celle qui n'a pas de certitudes. La certitude tue la rencontre. Si j'arrive avec des certitudes je me place dans un système de défense, je ne suis pas là où peut s'établir une écoute vraie.

Posant tout cela on voit bien l'enjeu de la formation au sein des communautés religieuses. Et c'est très important de la mettre en place. Mais plus encore que la formation, la vraie capacité à se laisser toucher par l'autre ne s'apprend qu'en ayant fait soi-même un vrai bout de chemin.

Et quant à affirmer que les prêtres, religieuses et religieux seraient naturellement des écoutants..., mais d'où est-ce que ça sort ? Quel travail en profondeur ont-ils vraiment effectué ?

Dans votre livre «Le Dieu des abîmes» vous retournez la première parole adressée par Dieu à l'homme dans la Bible «où es-tu ?» en posant la question à Dieu. «Où es-tu ?». Alors où est Dieu lorsque des victimes sont abusées ?

Question vertigineuse. C'est la question d'Auschwitz. Dans «*La Nuit*» d'Elie Wiesel, ce passage où les détenus sont contraints d'assister à la longue agonie d'un enfant que l'on pend et où Wiesel écrit « *Et nous devions le regarder bien en face. Il était encore vivant lorsque je passais devant lui. Sa langue était encore rouge, ses yeux pas encore éteints. Derrière moi, j'entendis (un détenu) demander : «Où donc est Dieu ?» Et je sentais en moi une voix qui lui répondait : «Où il est ? - Le voici : il est pendu ici, à cette potence...».* »

Cette question est insoluble, infranchissable. Le titre –*Le Dieu des abîmes* – était une manière d'y répondre. On ne peut pas tomber plus bas que la main de Dieu qui nous soutient même au plus profond de l'abîme. Mais où est Dieu alors ? Je ne sais pas vraiment mais j'ai expérimenté sa présence infaillible au plus intime de nos enfers. Je sais aussi qu'il y a des témoignages extraordinaires de personnes qui n'ont pas perdu la foi même face aux pires circonstances. Et pour ceux qui l'auraient perdue - aussi humain que cela soit - cela ne nie pas Dieu pour autant.

Regardons différemment la question : peut-être est-ce nous qui n'entendons pas Dieu.

Et plus le malheur est grand plus c'est normal, humain, finalement de ne pas pouvoir l'entendre. Il n'y a pas de réponse universelle à cette question.

«*Le Dieu des abîmes*» n'était qu'une proposition de réponse personnelle à cette question vertigineuse.

Quel est votre regard sur la mission de la CRR et cette démarche inédite de justice restaurative mise en œuvre ?

Heureusement que la Commission Reconnaissance & Réparation existe !

Heureusement que des êtres humains ont fait ce pari avec d'autres et pour d'autres.

C'est extraordinaire qu'en étant écouté puis entendu - le *je te crois* - on puisse restaurer des personnes abîmées.

Cette manière déployée par la CRR qui voit non seulement les personnes écoutant les victimes leur dire *je te crois mais je l'atteste, je te le prouve* - à travers le processus de reconnaissance et de réparation mis en œuvre - est extraordinaire et signe le fait que *c'est bien vrai* pour les victimes.

Il ne s'agit pas d'un *je te crois* à bon compte pour les victimes mais d'un *je te crois* qui s'incarne dans un acte de justice.

C'est du concret qui répond à quelque chose de tangible.

Avant, je n'étais pas vu en tant que personne, j'étais réduit à l'état de victime et souvent de victime qui ennuyait tout le monde.

Là, il y a un tiers humain qui vient me dire, avant que je retourne au concret de ma vie, qu'il y a un lieu qui te dit tu as existé en tant que victime, que c'était pleinement toi dans ton histoire et dans ce que tu as subi et que tout cela nous l'attestons dans un acte de justice.

Tout ceci est tellement important et déterminant. Dans ma pratique thérapeutique, face à l'indicible parfois, quand je disais «*je vous crois*», quelque chose se passait.

Mais ce *je vous crois* engage, m'engage : je vais cheminer avec vous, je suis là.

Ainsi on permet, dans cette démarche de la CRR, de mettre un sceau. On se scelle avec la victime dans un destin commun qui rétablit la confiance. Tu reçois quelque-chose que je te confie.

Entretien

avec **Bernard Paix**, membre de la CRR

Bernard Paix, vous êtes à la CRR depuis dix-huit mois, votre profil de médiateur mais aussi d'animateur de mesure de justice restaurative vous aide-t-il dans votre action de commissaire ?

Votre question est au cœur de notre réflexion, quel est notre juste positionnement par rapport aux personnes victimes ou aux personnes auteurs ? Comment mettre à profit avec le plus de délicatesse et d'humilité possible notre « savoir-faire » et notre « savoir être » dans l'accompagnement des personnes victimes mais aussi des congrégations religieuses ?

Alors pour répondre à votre question : oui, je pense que mon expérience de médiateur depuis une dizaine d'années et d'animateur de justice restaurative m'aide dans mon action d'accompagnant. Mais attention, l'action de la CRR n'est pas de « faire de la médiation », ni de « mettre en œuvre une mesure de justice restaurative ». Car médiation et justice restaurative répondent à un processus et une méthodologie bien précis. À la CRR nous sommes dans l'esprit de la médiation et dans l'esprit de la justice restaurative mais nous n'appliquons pas ces processus tels que décrits dans la Loi. En fait à la CRR, nous essayons de créer un nouveau modèle social, une « nouvelle molécule relationnelle » comme le dirait Antoine Garapon, et nous nous inspirons de la médiation au sens médiation classique pour des situations de conflits et nous nous inspirons de ce qui fait la singularité de la justice restaurative.

Vous vous inspirez de la médiation, mais sans en faire, que voulez-vous dire ?

La médiation entre deux personnes en conflit est un processus qui ne se déroule pas comme une procédure ; il y a des étapes, des jalons qu'il faut atteindre et qui sont dans la feuille de route mentale du médiateur. À la CRR, nous avons aussi un schéma, un schéma de reconnaissance et de réparation à proposer aux personnes victimes et que nous allons parcourir au rythme de la personne, c'est la personne victime qui va fixer la direction à suivre et le tempo.

C'est ce qui se passe aussi dans une médiation classique, il y a une rupture avec l'immédiateté, on entre dans le temps de la médiation, dans un autre temps, dans un entre-temps, il y a le temps d'avant et il va y avoir le temps d'après.

La médiation c'est travailler le lien, il n'y a pas le médiateur de l'un et le médiateur de l'autre, ce qui est le cas des avocats. Là, en médiation il y a le médiateur de la relation, la médiation c'est travailler « l'entre », et parce que le médiateur est dans « l'entre » qu'il doit conjuguer « présence » et « distance », c'est inspirant pour nous commissaires, avec une réserve néanmoins, fondamentale, nous sommes inconditionnellement à l'écoute de la personne victime.

Autre point fort de la médiation, inspirante pour les commissaires de la CRR, c'est la notion de dynamisme. La médiation c'est remettre les acteurs dans une dynamique de projet ; la médiation ouvre des possibles. Tout comme à la Commission où nous essayons d'aider les personnes à se remettre dans une dynamique de vie. « Passer de victimes à témoins » : voilà l'objectif que le commissaire doit permettre d'atteindre. Permettre à la personne victime de lui redonner goût à la vie, de quitter l'état d'empêchement d'être en reprenant le fil de son histoire, en redevenant acteur de sa vie, en étant créatif et en se mettant en mouvement. Le médiateur, le commissaire doit lui rester en retrait au seuil de la personne victime, au seuil de la porte quand elle va être franchie. Porte qui peut s'ouvrir pour que la personne victime aille d'un passé à dépasser vers un futur à reconstruire. Le chemin n'existe que si l'on marche, alors le Commissaire laisse la personne avancer, il sera là pour accompagner.

Et la justice restaurative, en quoi concrètement peut-elle aider les personnes victimes à aller vers un futur à reconstruire, dans le cadre de votre mission de commissaire ?

Jean Cocteau définit bien la force de la justice restaurative : « Passer d'un regard qui dévisage à un regard qui envisage ».

Tout est dit dans cette phrase. Par le verbe « passer » on est dans une dynamique, on se réapproprie son histoire. Le « regard » symbolise le moyen de communication. Le « visage » c'est l'autre, c'est l'agresseur, c'est la victime, c'est la communauté religieuse ou l'institut : de la négation de ce dévisage, on peut essayer de passer à l'en-visage, donner vie au visage.

La justice restaurative peut être représentée symboliquement par trois objets : le bâton de parole, le triangle équilatéral et le sablier.

Le bâton de parole représente la communication, c'est le « regard » de Cocteau. En justice restaurative, on crée un espace de paroles, il est sécurisé pour les personnes victimes mais aussi pour les personnes auteurs. La parole est au cœur du système. De la verticalité du processus pénal, on passe à l'horizontalité de la justice restaurative par le fait que tous ont la possibilité de prise de paroles, de la même manière et avec le même temps de paroles, tous ont la possibilité d'être entendus. Les personnes auteurs et les personnes victimes ne viennent pas raconter des faits mais la manière dont ils les ont vécus et les vivent encore.

Alors, oui, à la Commission le bâton de paroles est donné d'office aux victimes, inconditionnellement. La parole laissée permet de partager ses émotions, son histoire, ses ressentis ; elle est directe, elle se libère, elle circule, elle redonne vie.

Le triangle équilatéral représente les trois personnes en justice restaurative qui vivent ensemble ce temps d'échanges, à huit clos, en vérité, pas de place à l'esquive, ou à l'à peu près, au mensonge. Echanges avec un même temps de paroles entre les victimes, les auteurs, et enfin les membres de la communauté. Ceux-ci ne représentent pas la société mais ils en sont des représentants, ils sont les tiers qui cassent le binôme redoutable auteur-victime.

Par la seule présence de la personne de la communauté, la victime devient la personne-victime et l'auteur devient la personne-auteure.

À la CRR le commissaire prend toute sa place de tiers, avec une volonté et un souhait d'accompagnement de la victime pour que des passages puissent se réaliser. De victime elle devient personne-victime pour passer à personne-témoin.

Comme en justice restaurative, à la Commission, il ne s'agit pas de savoir ce que vaut l'acte commis, mais quelles sont les blessures, quelles sont les souffrances. Cela permet de poser les questions taraudantes, d'avoir des réponses. Cela permet d'exprimer ses besoins de comprendre, de savoir si on est seul, de savoir si on a raison, si on est coupable. Cela permet à la victime de dire, de crier son sentiment de trahison, d'avoir été rejetée, d'avoir été abandonnée, d'avoir été humiliée, d'avoir vécu l'injustice.

À la Commission, la personne victime peut dire, elle est crue.

Le sablier de la justice restaurative symbolise le temps du huit clos, de la confidentialité, du temps offert sans compter, tout cela est possible parce qu'il y a un accueil et un cadre.

Alors à la Commission, nous prenons aussi notre sablier, cette temporalité qui permet non pas un empilement de séances mais une progression dans

la transformation de l'être de la personne victime. L'enfant abusé toujours présent au fin fond de la personne victime, qu'elle a dû protéger pendant cinquante ans peut grandir maintenant et s'unifier à la personne adulte qu'elle est pleinement.

Le syndrome du Quai de la Gare me disait une personne victime ; enfant abusé, il était toujours en décalage, toujours à côté, toujours en retard, terriblement seul, loupant tous les trains, et bien sûr, de sa faute, pétrifié de honte.

Alors, oui, Personne victime, vous avez raison quand vous m'écrivez ces lignes :

« Vous me confirmez que le vécu d'étrangeté pour mon corps n'était pas un signe de folie, vous me confirmez que je fus victime sur mon corps et dans mon âme, et non coupable d'inventions. Je n'imaginais pas à quel point cela me soulagerait. Cela me donne la parole, je n'ai plus à la prendre dans l'effort, elle m'est redonnée. Aujourd'hui je n'ai plus peur. »

En résumé, comment adapter la justice restaurative au travail de la CRR ?

La CRR s'inspire de cinq grands principes de la justice restaurative.

Il y a un **déplacement des centres de gravité**, il s'agit de passer de l'auteur à la victime. De même que l'on va passer de « Que vaut le crime ? » à « Quels sont les besoins de la victime ? ». Dans l'accompagnement de la relation d'aide, il y a deux repères au sens large, l'accueil et le cadre, et un curseur. Le Commissaire va mettre tantôt son curseur sur l'accueil, tantôt sur le cadre, en fonction de la personne. Au début de l'action de la CRR, on va pousser le curseur à fond sur l'accueil, tout en mettant du cadre : explications de qui nous sommes, du chemin à entreprendre et de ses jalons. L'accueil, c'est le partage de paroles : aider à dire l'innommable, aider à nommer, mettre en confiance, créer un lien authentique. Nous sommes dans la reconnaissance de la personne victime : on est dans l'écoute, dans le soutien inconditionnel.

Le préjudice concerne l'être et non l'avoir. À la CRR, nous ne sommes pas axés principalement sur le quantifiable. L'élaboration en constante évolution du document d'Aide à l'évaluation de la gravité des violences et de leurs conséquences et à la formulation des demandes de réparation permet de réfléchir à sa vie passée et sur les conséquences, mais aussi et très fortement à celles d'aujourd'hui. Le préjudice est fondamentalement intérieur, très variable d'une personne à l'autre.

Permettre à la personne de sortir de ce terrible sentiment de honte ; Vincent de Gaulejac, dans son livre « *Les sources de la honte* » exprime clairement ce sentiment page 19.

« *Lorsqu'on est habité par la honte, on se sent*

inutile, incompris, dévalorisé et seul. On cherche à la dissimuler à tout prix. On est peu enclin à raconter son expérience. On pense que cela ne sert à rien, que sa propre existence est vide et sans intérêt. Le silence et le repli sur soi sont des symptômes de ce sentiment mêlé d'impuissance et de perte de confiance. L'intervention d'un tiers est alors nécessaire pour éveiller une parole et se libérer de la souffrance enfouie au fond de soi-même.»

Après la Recommandation, il y a **Réparation plutôt que sanction**.

Antoine Garapon pose le défi : « *Les violences sexuelles provoquent un empêchement d'être ; comment réparer l'irréparable ? Comment réparer une vie dévastée ? Comment réparer l'empêchement d'être ?* ». Nous sommes là dans la réparation restaurative. Par une mise en mouvement de la personne, par une restauration de son intime, avec des actes posés, des paroles posées, avec des écrits posés : par l'utilisation de mots lourds, vrais, précis, clairs, directs ; par un questionnement à utiliser pour la personne questionnée et non pas une question pour le questionneur, par des « que voulez-vous dire VRAIMENT ? » on pourra essayer d'aider à restaurer l'Être.

Par cette dynamique, la terrible souffrance des personnes victimes, qu'est le syndrome d'occupation intérieure pourra être combattu. Ce sentiment mortifère du « ressentiment » qui, comme l'évoque la philosophe Cynthia Fleury, se caractérise souvent par une non-réaction, une renonciation à réagir, un gardé pour soi, sera mis en conscience par la parole libérée, la confiance et les échanges avec les Commissaires et ouvrira vers une reconstruction possible de l'avenir.

Reconstruction de l'avenir, nous l'avons vu, le passage de personnes victimes à personnes témoins montre que des personnes se sont mises en mouvement. La dynamique peut s'opérer et atteindre un point de bascule, une mutation peut se faire grâce à une action commune victime - auteur (congrégation) - tiers (CRR). Une personne, subissant de grandes violences pendant son enfance et son adolescence me disait qu'elle ne s'est sentie « victime » uniquement quand elle a été crue, donc jeune adulte, quand elle a pu parler ; car avant, ce qu'elle vivait était « la vie normale ». Après avoir parlé, été crue, avoir pris conscience de sa situation, elle est devenue victime, alors elle a pu à son tour témoigner pour les autres, passer de victime à témoin.

La présence du tiers, sécurisante, libératrice permet à la personne de donner son grain de sable, permet de décharger son sac à dos, permet de sortir de son isolement, permet de faire grandir l'enfant abusé qui est en soi, permet de sortir et de partager un peu de son Tchernobyl intérieur.

Chiffres clés de la CRR

Au 1^{er} septembre 2023

771

Nombre de saisines

542

Nombre de demandes déjà instruites

229

Nombre de demandes en cours d'instruction

278

Recommandations émises

203

Protocoles signés

10M

Montant total des recommandations émises

35 900€

Montant moyen des recommandations

7

Demandes de réexamen

Chiffres clés de la CRR

Au 1^{er} septembre 2023

Profil des personnes victimes qui saisissent la CRR

90%

des personnes victimes ont plus de 50 ans

88%

des agressions ont été commises entre 1950 et 1980

84%

des victimes étaient mineures au moment des faits

• **70%** hommes et **30%** femmes

• **48%** des victimes avaient moins de 12 ans

• **59%** des faits ont eu lieu dans des écoles

16%

des victimes étaient majeures dites «vulnérables» au moment des faits

• **80%** de femmes et **20%** d'hommes

Personnes mises en cause

Les personnes mises en cause sont à

99% des hommes

74% sont décédés

L'œil du psy

Guillaume Monod

Psychiatre, pédopsychiatre, docteur en philosophie, spécialisé en éthique médicale et membre de la CRR

La reconnaissance et la réparation d'une faute commise par une personne ou une institution nécessitent que quelqu'un accepte de prendre la responsabilité de l'acte. Pourquoi, malgré la bonne volonté évidente de celles et ceux qui acceptent cette charge, est-il si difficile d'assumer une telle responsabilité ?

Différentes peurs peuvent l'expliquer. Tout d'abord, la peur de passer pour le complice de l'auteur. Ensuite, celle de devenir le débiteur d'une dette impossible à rembourser. Plus menaçante, la peur de trahir en promettant plus que ce qu'il n'est possible de donner. Ou encore de devenir le bouc émissaire de la victime et de l'institution. Enfin, la peur de véhiculer la contamination de la souillure du péché. Mais au-delà de ces raisons, réelles bien que contingentes, la véritable peur d'être responsable est de devoir répondre aux questions posées par l'acte.

Être responsable, c'est répondre à des questions fondamentales. Pourquoi une personne ou une institution qui devait faire le bien a fait le mal ? Quelle est l'origine du mal et sa nature ? Le péché est-il la cause ou la conséquence de l'acte ? Répondre, c'est aussi soulever la question de la nature du lien de l'individu avec l'institution : celui qui répond est-il l'égal des autres ? est-il leur serviteur ? Et qu'est-ce que cela dit-il de la place de la victime ? Est-elle une personne à aider ? Une charge à assumer ? Un mauvais souvenir à oublier ? La peur provoquée par la responsabilité n'est pas tant celle de devoir répondre à ces questions si difficiles que de ne pas pouvoir donner des réponses satisfaisantes.

Une telle responsabilité est un examen de conscience qui nous force à nous poser la question de notre propre capacité à faire le mal, aussi bien par action que par omission. Cette difficulté nous met face à la peur que nous ne sommes pas à la hauteur de ce que nous souhaitons, ou que nous croyons, être ; à la peur de devoir expliquer et justifier les mensonges que nous faisons aux personnes concernées, et, bien plus douloureux, ceux que nous nous faisons à nous-même. Faire le bien ne se limite pas à ne pas faire le mal, mais exige aussi que nous fassions tous nos efforts pour l'en empêcher. Et c'est là qu'est la peur ultime de la responsabilité. Elle nous force à affronter notre vulnérabilité et nos faiblesses morales et spirituelles face au mal.

Pourtant, être responsable est une épreuve qui est aussi sa propre récompense. Selon les mots de Blaise Pascal, « *la grandeur de l'homme est grande en ce qu'il se connaît misérable* ». Le choix de faire face à cette épreuve témoigne à nous-même et aux autres la véritable nature de notre caractère. Assumer une telle responsabilité, affronter avec courage et sincérité les réponses qui soulignent notre misère, c'est reconnaître nos mensonges et nos faiblesses, mais aussi affirmer notre grandeur et notre dignité. Et cette exigence morale à l'égard de nous-même favorise de surcroît la reconnaissance et la réparation de la personne à qui l'on se doit de répondre.

Rencontre

avec Jean-Marie de Bourqueney, pasteur, directeur de l'hebdomadaire Réforme

Vous êtes à la fois pasteur, père de famille, directeur du journal Réforme, en quoi et comment cette question des abus et crimes sexuels en Eglise vous interpelle ?

Tout d'abord je dirais que ça me touche comme tout le monde parce qu'on a découvert un monde qu'on ignorait, que l'on est sorti d'un seul coup d'un grand silence et qu'il y a là quelque chose d'extrêmement troublant. Un traumatisme. Notre société a été capable de taire des choses pendant des siècles, en tout cas des décennies, de cacher ces crimes ou abus, de mettre de côté ou de ne pas vouloir voir les mécanismes et systèmes qui favorisaient ce genre de dérapages, voire de crimes.

Cela m'a touché personnellement aussi. Je n'ai pas été victime d'abus ou de harcèlement, mais comme pasteur de paroisse j'ai eu à gérer une affaire de pédophilie. Je connaissais l'auteur, une personne apparemment bien sous tous rapports, un notable comme on pourrait dire, qui fut pris en flagrant délit et dont on a découvert qu'il avait déjà fait une multitude de victimes. Nous tous, au sein de notre paroisse, ici une église protestante, n'avions rien vu, ni non plus les autres parties prenantes des lieux (associatifs et autres) dans lesquels cette personne avait d'autres engagements et avait commis d'autres crimes.

En disant cela je voudrais pointer quelque chose d'important : aujourd'hui, on parle - et il faut en parler - de ce qui s'est passé dans l'Église catholique, et c'est un traumatisme - je le sais, je le comprends et je le partage -, et je vois bien le chaos spécifique pour l'Église catholique que la découverte de ces crimes à une telle échelle a engendré, mais il faut relever que l'on réalise aussi que ce n'est pas la spécificité de l'Église catholique mais un mal qui touche toutes les institutions - associations sportives, colonies de vacances, école, famille aussi -, ce sont tous les milieux, je dis bien tous les milieux en contact avec les enfants qui sont affectés par cette question des abus sexuels. Et si l'Église protestante a été sans doute moins affectée par cela - mais j'y reviendrai - elle n'y a pas échappé non plus.

Quant au harcèlement - et pas que sexuel - il a cours évidemment aussi dans toutes les institutions y compris en entreprise bien sûr. Et même en famille, notamment les violences faites aux femmes.

D'une certaine manière le surgissement de toutes ces violences fait résonner en moi le mot d'apocalypse. Pas comme fin du monde mais comme dévoilement. Dévoilement de quelque chose que l'on ne soupçonnait pas, en tout cas pas d'une telle ampleur.

Nous, protestants, avons pu dire ou penser parfois - et parfois par anticatholicisme un peu primaire - que cette crise d'une telle étendue au sein de l'Église catholique était liée uniquement à la question du célibat des prêtres, mais ce n'est pas si simple.

Bien sûr, nous ne sommes pas soumis à cette règle si je puis dire, hommes et femmes pasteurs peuvent se marier - petite parenthèse d'ailleurs, il y eu un temps dans le monde protestant où il y avait une petite pression sociale à voir les pasteurs se marier *pour ne pas ressembler à des curés...* - et on a souvent cru que cette question du mariage des clercs devait être abordée par l'Église catholique. Mais je crois qu'elle est beaucoup plus complexe, on ne peut pas y répondre simplement et elle n'emporte pas toutes les raisons des problèmes d'abus.

J'avais beaucoup travaillé avec des théologiens catholiques, lorsque j'étais à Bruxelles, sur ces questions-là. Le débat sur le célibat des prêtres revenait souvent. Mais revenons au cas de cet homme marié que j'évoquais tout à l'heure. On voyait bien que le célibat n'était pas que le seul problème ou facteur. C'est sans doute une erreur de relier principalement les crimes en Église à la question du célibat des prêtres ou des religieux. Néanmoins, certains pensent qu'en imposant le célibat, en en faisant la norme, on peut générer des frustrations. C'est sans doute vrai mais on ne peut se contenter de cette réalité comme seule explication.

Pour revenir au monde protestant, notre Église c'est vrai a sans doute été moins touchée, en tout cas pas de manière systémique comme l'Église catholique, dont la structure et le cléricalisme ont créé les conditions d'un système, parce que nous ne sommes pas organisés de la même manière.

Mais il y a sans doute aussi quelque chose qui tient à l'essence même de notre théologie, de notre compréhension de ce qui fait Église. Le pasteur, la pasteure, et plus largement les responsables de nos églises et paroisses ne sont pas, si je peux dire, au-dessus des autres. Ils n'ont pas un réel pouvoir.

Ils ont une autorité. J'aime bien évoquer le professeur André Gounelle, mon maître à penser, qui rappelait que l'une des étymologies du mot autorité venait de *auteur*. *L'autorité c'est rendre l'autre auteur de sa propre vie*. Alors le pasteur n'est pas un homme de pouvoir mais un passeur.

Le pasteur a une autorité donc mais n'a pas un pouvoir. On touche là la question du cléricalisme. Tant d'abus

ont pris racine dans la sacralisation de la figure du prêtre. Chez les protestants dans notre Église et ça c'est évidemment central, depuis le 16^e siècle, depuis la réforme protestante, c'est le sacerdoce universel. Ainsi, le pasteur a une responsabilité, il a ce qu'on appelle un ministère, mais ce n'est pas lui qui dirige l'église locale, la paroisse. Sauf dans des circonstances occasionnelles, il n'est plus statutairement président du Conseil. Donc ce n'est pas lui qui a le pouvoir. Pour donner un exemple très simple, le pasteur n'a le monopole de rien du tout dans notre Église. C'est-à-dire qu'un non pasteur - et nous sommes tous laïcs dans notre Église - peut célébrer un baptême, un mariage, des obsèques, un culte, à condition d'être formé.

Chez nous le pouvoir est pensé de manière collective. Je pense que ça peut nous prémunir d'un certain nombre de risques. Néanmoins, la figure du pasteur est là. Je peux en parler pour moi-même et j'ai même été mariée avec une pasteure ! Le pasteur est donc tout de même une figure tutélaire ; comme un enseignant, comme un entraîneur de sport, un animateur de colo. Être conscient de cela est important.

Je l'ai ressenti moi comme jeune pasteur, j'ai commencé à 24 ans, je me rendais compte à 24, 25, 26, 27 ans que j'étais une *figure* pour des gens et je ne mesurais pas que j'avais en fait réellement et sans le savoir un *pouvoir* et que j'aurais très bien pu, si je puis dire, faire changer d'avis quelqu'un ou lui faire faire ce qu'il ne voulait pas, ce qui est le propre de la perversion. Et je m'en suis rendu compte alors. Heureusement je fais partie d'une génération qui a pu suivre des enseignements et formations en psychologie. J'ai été formé à la faculté de Montpellier et ça m'a beaucoup aidé. Cela m'a montré peut-être mes propres limites, mes propres risques. Se dire, voilà, dans certaines attitudes, dans des situations, des entretiens, ça m'a montré que je pouvais avoir non seulement des défauts mais des failles et que je pouvais sans le savoir, comme le dit Paul, *-Je fais le mal que je ne sais pas* – faire du mal en tant que figure tutélaire de pasteur.

La Bible le dit très bien nous sommes faillibles. Le mot de péché est culpabilisant mais je l'aime bien. Mais j'utilise souvent plutôt la formule « *Je vous invite à confesser devant Dieu notre fragilité* ». Nous sommes tous potentiellement pécheurs car nous sommes fragiles.

Bon évidemment on peut tout à fait avoir une vision très différente de tout ce que je viens de dire et qui est et en toute honnêteté *très protestant*. Et on peut évidemment avoir une compréhension parfaitement catholique du ministère presbytéral, du ministère de prêtre, sans pour autant le sacraliser mais je pense qu'il y a une vraie réflexion théologique à avoir sur cette question de la figure, du pouvoir, etc

On a eu si longtemps, et encore, une vision du Dieu père, cet anthropomorphisme qui a construit la figure d'un Dieu paternel voire grand-paternel, paternaliste même ou tout puissant. On a exagéré tout cela. La peinture, les arts ne nous ont pas aidé non plus au fil des siècles dans les représentations de l'image de Dieu.

Cette théologie d'un Dieu qui peut tout faire, et donc d'un Père/prêtre qui peut tout faire ou tout faire faire a entraîné une grande confusion. C'est l'un des leviers qui a permis aux auteurs d'abus de manipuler leurs victimes.

Il faut repenser les choses selon moi sur 3 domaines : la formation – initiale et continue, l'approfondissement théologique de notre ministère et la question de l'institution.

Comment faire pour que l'institution protège d'abord les victimes avant de vouloir se protéger ? C'est la grande question. Toute institution qu'elle qu'en soit sa nature a tendance à vouloir se protéger et peut-être à masquer des choses.

Cela pose aussi la question de la transparence. Ou plutôt - la transparence est mise à toutes les sauces et si tout était transparent ce serait invivable - la question de la clarté.

Il y a une vraie question pour l'Église catholique, sur son organisation, etc, et je ne vais pas revenir là-dessus et ce n'est pas à moi de le faire d'autant que cette question existe dans toutes les religions.

Elle se pose aussi dans notre Église protestante.

Chez les réformés on était parfois naïfs ou même, reste d'anticatholicisme..., on a pu se dire *bah ce n'est pas étonnant, c'est les cathos, chez nous jamais évidemment, on est tellement parfaits... etc.*

Et bien non.

Dans les Églises de la mouvance évangélique, à laquelle je n'appartiens pas, où le pasteur a une figure d'autorité absolue et bien, curieusement les Églises évangéliques se sont saisies de ces questions de crimes et d'abus sexuels avant nous. Ils ont pointé du doigt, ils ont dit, oui là il y a un problème qu'il faudrait qu'on règle. Et ils ont ouvert toute une réflexion, posé des mécanismes de lutte contre les dérives et des formations de prévention. Maintenant la Fédération Protestante de France qui rassemble beaucoup d'Églises protestantes en France s'est saisie à son tour de ce sujet, a produit non seulement un texte mais des propositions de formation ; donc les choses avancent aussi.

Il y a la question des crimes et abus sexuels bien sûr - et nous en avons parlé dans notre journal Réforme. Cela nous a parfois valu les reproches de certains. Mais il y a aussi les situations de harcèlement moral, que ce soit le fait de laïcs ou de pasteurs, et sur des laïcs ou des pasteurs d'ailleurs. Oui, cela existe très concrètement dans notre Église, comme dans n'importe quelle association. J'ai même l'impression que le harcèlement se développe de plus en plus. On peut invoquer les causes assez classiques telles que l'importance des réseaux sociaux mais il est bon que nous, Églises, y soyons attentifs. Je veux saluer l'initiative récente de la CRCF (Conférence des responsables de cultes en France), qui vient d'engager un dialogue crucial sur les violences sexuelles et la responsabilité religieuse.

Elle signe une véritable prise de conscience et un engagement à agir.

Les femmes ont constraint notre Église à se décléricaliser, elles ont obligé nos Églises à s'ouvrir.

Il aura fallu des siècles pour que le protestantisme donne aux femmes la place qu'elles ont aujourd'hui, des siècles pour que s'établisse le sacerdoce universel proné par Luther et Calvin. La 1ère femme pasteure en France fut Elisabeth Schmidt dans les années 60... C'est seulement depuis 68 officiellement que l'on a des pasteures femmes dans notre Église.

Et longtemps il convenait que les pasteures demeurent célibataires...

Je constate combien la place accrue des femmes dans notre Eglise a bouleversé les choses. Elles ont transformé l'expérience pastorale, contribué fortement à la notion de service plus que de pouvoir.

Le rôle de la CRR est très important.

Je suis de la génération qui a vu Mandela à l'œuvre. Ce que Mandela et Desmond Tutu ont fait m'a bouleversé. Le fait de libérer la parole des victimes est déterminant. C'est essentiel. La méthode de la CRR est très bienvenue. Dans d'autres situations, je pense à des attentats ou des catastrophes, on installe rapidement des cellules d'accompagnement psychologique et on essaie de libérer la parole. C'est très important de le faire dans l'instant mais c'est encore plus nécessaire sur le long terme. La CRR permet de remonter le fil du temps, de repousser les mécanismes d'oubli, de refoulement.

Je suis sensible à ce que la CRR ne convoque pas l'expression du pardon des victimes aux auteurs de crimes ou d'abus. J'ai d'ailleurs travaillé naguère, au Havre, avec une religieuse catholique, sœur auxiliatrice, cette question du pardon. Son père avait été assassiné. Elle n'avait pas pardonné au meurtrier de son père. Longtemps après il lui demanda de venir le voir en détention. Elle lui avait pardonné. Mais disait n'avoir pu le faire qu'au terme d'un très long processus, que le pardon n'était pas une éponge magique qui effaçait le mal et qu'elle n'avait pas de position universelle sur cette question.

Le pardon n'est pas l'oubli. En tant que pasteur je n'ai jamais demandé à une victime de pardonner. Aimer ses ennemis c'est autre chose. Cela prouve d'ailleurs qu'on peut avoir des ennemis... Le pardon est un choix. Et je trouve fort bienvenu que la CRR n'impose jamais le pardon des victimes.

Ce tiers-lieu de justice est nécessaire. Il doit demeurer. Il y a tant à faire encore pour aider les victimes.

En Suisse

Le rapport du projet pilote sur l'histoire des abus sexuels dans l'Eglise suisse présenté le 12 septembre 2023 à Zurich a permis de dénombrer, entre 1950 et 2022, 1 002 cas d'abus sexuels sur 921 victimes pour 510 auteurs. Selon les historiennes qui ont réalisé cette étude commanditée par la Conférence des évêques suisses (CES), l'Union des supérieurs majeurs (USM) et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ), il ne pourrait s'agir que de la partie émergée de l'iceberg.

«Nous ne devons pas seulement nous excuser pour les abus sexuels commis dans le cadre ecclésial, mais aussi réparer et prévenir et surtout ne plus jamais minimiser ou dissimuler», a souligné Mgr Joseph Bonnemain, responsable pour la question des abus au sein de la Conférence des évêques suisses (CES). Mgr Bonnemain a promis une série de mesures concrètes.

Ce rapport est publié en pleine polémique autour de l'attitude de l'épiscopat suisse. Après des révélations parues dans la presse suisse, le 10 septembre 2023, la Conférence des évêques suisses (CES) a confirmé l'ouverture d'enquêtes canoniques préliminaires contre plusieurs évêques émérites ou en exercice sur des soupçons de dissimulation d'agressions sexuelles, voire d'agressions directement imputées.

«Nous devons tout mettre en lumière. Il faut mettre fin à la dissimulation. C'est une contribution supplémentaire pour que notre Église puisse devenir plus honnête», a déclaré Mgr Bonnemain.

Une question à...

Florence Krieg, membre de la CRR

Face au désastre...

... Ressources, mouvements intérieurs et interrogations

Après 30 ans en tant qu'ingénieur au service de la transformation numérique des processus de la justice judiciaire et une reconversion comme « psy » il y a 10 ans, œuvrer à cette autre forme de justice qu'est la justice restaurative au sein de la Commission Reconnaissance et Réparation a pour moi un goût d'unité.

Face au désastre, à tant de vies abîmées, parfois même saccagées par les violences sexuelles, nous sommes là, avec les personnes qui en ont été victimes : accueillir et accompagner pas à pas ces personnes dans l'émergence de leur récit de vie et dans la prise de conscience de ce qui pourrait être réparateur pour elles ; accompagner aussi les supérieurs de congrégations dans la réception de ce récit et les pas qu'ils font pour apaiser un peu la souffrance des personnes victimes.

Pour cela, nous avons besoin de beaucoup de ressources. L'appartenance au collectif qu'est la commission est précieuse : le cadre posé par la CRR, l'appui du binôme, les moments d'humanité partagés entre membres, l'aide de Valentine Bück, les échanges de pratiques, la supervision et la formation, le partage lors des séances de formation consultative, les réflexions sur la forme de justice restaurative que nous mettons en oeuvre... je trouve très savoureux et enrichissant de travailler ainsi avec des personnes aux parcours variés, d'avancer ensemble avec nos points de vue différents.

Et puis, ce qui fait ressource, pour me tenir là, au bord de la scène de désastre avec la personne victime, c'est le lien d'humanité tissé avec elle. Nous sommes ensemble, le lien fait soutien pour moi, elle nous dit qu'il fait soutien pour elle aussi. Elle peut ainsi élaborer sur ce qui lui est arrivé, un pied dans la scène du passé, un pied dans le présent avec nous.

Ce que je trouve le plus difficile, c'est quand la personne présente des traits de personnalité paranoïaque et qu'elle nous prend, la CRR, le binôme ou moi comme cible de sa colère, de son dégoût, de son sentiment de persécution. J'ai pu craindre d'aller au contact de ces personnes, il m'est arrivé de ressentir de l'impuissance, un sentiment d'échec. Les paroles de notre superviseure m'aident à dépasser cette difficulté « *sa colère lui permet de se défendre de l'effondrement ; il avait peut-être besoin de vous mettre en échec ; c'était peut-être important*

pour lui de reprendre la main ; c'est lui qui a décidé de stopper le processus ».

Après 1 an comme membre de la CRR, j'ai envie de dire mon émerveillement pour beaucoup de personnes rencontrées, pour l'énergie qu'elles déploient pour vivre, malgré tout : qu'elles soient abattues, fragiles émotionnellement ou habitées par la rage, qu'elles aient réussi à mettre cette énergie au service du développement de leurs facultés intellectuelles ou de leur créativité. Mais j'ai aussi envie de dire ma colère : il faut qu'ils soient conscients des dégâts terribles qu'ils font dans la vie de tant de victimes ceux qui agissent ou ont agi leurs pulsions sexuelles, et ceux qui se taisent et couvrent de tels faits ! Elle ne bouge pas beaucoup l'Eglise catholique : quelle réception par les évêques en mars 2023 du résultat des 9 groupes de travail ?!

J'ai par ailleurs envie de partager deux de mes interrogations :

- Tout d'abord sur la justesse de la clause de renonciation à agir dans le protocole de reconnaissance et de réparation ; j'en vois bien l'intérêt pour les congrégations mais est-ce juste pour la personne abusée ? Ne plus rien attendre de la congrégation, dépasser le statut de victime, c'est un bien bel objectif mais les personnes souvent n'en sont pas là ; une personne accompagnée l'a refusée « *moi, les faits que j'ai subi sont trop graves* » ; « *dans cette affaire, je ne veux pas baisser mon froc* » ; « *il y a un côté solde de tout compte* » ; lors de la rencontre avec la congrégation, cela a été l'occasion pour moi de proposer aux personnes présentes de prendre le temps d'entendre ce « non » et à la personne victime de sentir que son « non » était accueilli ; quelques semaines plus tard, le supérieur de la congrégation étant resté silencieux sur la possibilité de supprimer cette clause, la personne a trouvé une autre manière d'exprimer son désaccord en indiquant dans le protocole qu'« *il considère que justice ne lui sera jamais rendue* ». Créativité encore de la personne, actrice du processus de réparation.

- Sur la posture d'accompagnement de ces personnes abusées, et plus particulièrement de celles qui ont été/sont sous emprise : m'est apparue la nécessité d'avoir une extrême vigilance pour ne pas reproduire l'abus/l'emprise dans notre relation ; comment proposer sans imposer un récit (dans la recommandation) quand la personne ne sait pas dire ce qui lui convient ? Comment construire avec elle une rencontre avec la congrégation ?

Témoignages

de victimes accompagnées par la CRR

Enfin, j'ai envie de dire la joie ressentie lors des rencontres entre personnes victimes et supérieurs des congrégations. Diversité des rencontres, à chaque fois, une lumière particulière : une information sur l'abuseur donnée par la congrégation qui donne sens aux souvenirs de la personne, le chant de la personne et le cadeau si ajusté de la congrégation, l'ouverture de la congrégation à l'accueil de l'orphelin, l'écoute du récit poignant de la personne et l'échange plein d'humanité sur l'impossible pardon.

Une rencontre m'a permis de sentir très concrètement notre rôle de tiers dans la fin du processus : juste après la rencontre, chacun nous a dit la peur qui l'habitait en arrivant : le supérieur «*j'avais peur car je n'avais rien à leur apporter*», un des hommes accompagnés «*je pensais rencontrer quelqu'un de très sûr de lui comme B. (le supérieur de son agresseur), je pensais rencontrer un loup et j'ai rencontré un agneau*». La relation que nous nouons au cours du processus, d'une part avec la personne qui a saisi la CRR, et d'autre part avec le supérieur de la congrégation, les soutient et permet (parfois) cette rencontre malgré les peurs de chacun.

Dans cette rencontre, ce qui avait particulièrement touché la personne accompagnée, c'est finalement la présence de cet homme, humble, qui reconnaît la responsabilité de sa congrégation et qui laisse entrevoir par son émotion combien il est bouleversé.

«*Je ne serais pas allé au bout du parcours jusqu'à cette date sans vous. Ma ferveur d'enfant m'a été rendue... J'aspire maintenant à participer à faire croître l'esprit d'enfance dans L'Église et autour de moi, avec mon épouse.*»

«*J'ai pris connaissance et lu et relu avec attention le rapport de la C.R.R. que vous m'avez fait parvenir. Je n'ai rien à rajouter et je souscris entièrement aux conclusions dictées par la C.R.R. J'en profite pour vous remercier sincèrement pour votre capacité d'écoute et d'empathie. Vous n'imaginez pas le bien que cela m'a procuré de pouvoir me libérer de ce fardeau que je portais depuis 60 ans.*»

«*Je retiens que le processus initié il y a plus d'un an avec la Commission de Reconnaissance et Réparation de la CORREF a été un long chemin, difficile à traverser. Cela a été compliqué et bouleversant de ressasser et mettre des mots sur des sentiments, des impacts parfois sous-estimés et pourtant tellement présents dans ma vie. Je veux désormais avancer en paix. Le protocole tel qu'il a été suggéré et rédigé avec l'aide de la CRR est une réponse et une aide à cela et je remercie la commissaire qui m'a accompagné tout particulièrement.*»

Libres propos

par Père Pierre Lambert, o.p.

Notre corps.

L'émerveillement devant toute la richesse de l'esprit humain entraîne parfois, chez certaines personnes, une ignorance ou un désintérêt de leur corps. En n'étant attentifs qu'à ce qui en elles est esprit, elles laissent en jachère ce qui est matière. Mais alors les mauvaises herbes ne manquent pas... Il ne s'agit pas ici de refaire un traité du corps humain, mais de rappeler quelques vérités simples parfois oubliées.

L'origine de notre corps.

De façon habituelle, nous désignons sous le nom de corps ce qui en nous a eu un commencement et aura une fin. Nous appelons âme l'autre partie de nous-même. Alors que nous ne connaissons pas l'origine de notre âme, l'origine de notre corps nous est connue, tout en étant marquée par le hasard. Ce hasard constitue le fondement de l'autonomie de chaque personne^[1].

Notre corps a commencé d'exister lors de l'union de deux cellules vivantes et s'est développé grâce aux trois milliards et demi d'informations présentes sur les vingt-trois chromosomes de chaque cellule initiale. Réunis dans le noyau de cette nouvelle cellule, il leur faut s'ajuster un à un, en tenant compte de leur spécificité. Cet assemblage, à l'intérieur du noyau, dure environ six heures^[2].

Par ailleurs, de même que chaque âme est unique, de même le corps humain, tout en étant défini par les chromosomes reçus de ses géniteurs, constitue un être unique. Car notre identité corporelle n'est pas déterminée d'abord par la matière qui est en nous mais par l'assemblage spécifique de nos chromosomes.

En ce qui concerne la personne du Christ, jusqu'à une période récente, les théologiens ignoraient l'apport propre de la mère dans la conception du corps humain^[3] et n'avaient comme repère que la maternité virginal de la Vierge Marie. Pour eux la structure initiale du corps du Christ venait donc totalement de Dieu. Le Christ était considéré comme appartenant à l'humanité grâce à ce qu'il avait reçu dans le sein de la Vierge Marie.

Il n'est plus possible, comme ce fut le cas jusqu'à une période récente, de considérer que l'unité de l'espèce humaine est fondée sur la matière qui est en nous. De nombreuses observations ont montré qu'il existait un renouvellement permanent de nos composantes matérielles. Selon ces observations,

sur une période de sept ans, toutes les composantes de notre corps sont éliminées et remplacées par d'autres. Notre appartenance à l'espèce humaine et notre identité personnelle sont déterminées par nos chromosomes dont la structure est fixée dès la conception quelle que soit la matière qui les constitue.

Les théologiens contemporains n'ont pas encore, semble-t-il, élaboré une théologie de l'Incarnation qui tienne compte des connaissances actuelles du corps humain. Il convient cependant de garder l'essentiel : De même que chacun d'entre nous est, par son corps, membre de l'espèce humaine, de même le Christ, en prenant un corps, est devenu solidaire de notre humanité.

Notre corps reçoit ce qui est nécessaire pour vivre.

Notre corps est avant tout, dès le sein maternel, le lieu de contact et d'ouverture avec le monde qui nous entoure. Par lui nous recevons ce qui nous est nécessaire pour continuer d'exister et surtout pour construire à la fois notre corps et notre esprit. L'adage des penseurs du Moyen-Âge : « *Il n'y a rien dans l'intelligence qui ne soit d'abord dans les sens* » correspond à cette réalité. Mais il est possible que notre âme reçoive elle-aussi des informations^[4], cependant cet apport reste aléatoire et incertain. Alors qu'il nous est possible de percevoir, en grande partie, ce qui entre dans notre corps.

^[1] Cf. article de Henri Atlan : Éducation, éthique et vérité, dans la Lettre du Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé, n°26, mars 1992, page 9.

^[2] Comme aumônier national, de 1987 à 1994, du Centre Catholique des Médecins Français (C.C.M.F.) et du Centre Chrétien des Sages-Femmes (C.C.S.F.), j'ai participé à de nombreux congrès et colloques où ces questions ont été débattues, et rencontré personnellement tel ou tel chercheur.

^[3] Le rôle de l'ovule dans la formation d'un embryon n'a été reconnu par la science qu'en 1830. Les observations du Docteur Ogino ont été publiées au début du 20e siècle. Jusqu'alors, dans la pensée commune, la femme était considérée comme une terre où l'homme semait sa graine. Cf. Psalme 139, 15 ; Job 1,21 ; Siracide 40,1.

^[4] Ainsi dans le livre de Job : « Pourtant Dieu parle d'abord d'une manière et puis d'une autre, mais l'on n'y prend pas garde ; dans le songe, la vision nocturne, lorsqu'une torpeur accable les humains, endormis sur leur couche » Chapitre 33, verset 14-15.

Ce qui est reçu par notre corps est absolument nécessaire à la vie, en être privé entraîne des conséquences irréparables. Ainsi notre cerveau, malgré ses milliards de cellules, est incapable de se structurer et de développer sans l'apport d'éléments matériels et immatériels. Des faits survenus dans divers pays, à diverses époques, ont mis en évidence les conséquences irréversibles sur le développement provoquées par l'absence chez des enfants de toute relation avec d'autres personnes. Même des gestes simples et presque innés, telle que la marche, exigent pour se construire une intervention venant de l'extérieur^[5]. La quasi-totalité de nos conduites et de nos comportements, comme la lecture, l'écriture, la vie en société ou la vie spirituelle, se construisent par ce que nous recevons dans le corps.

Notre corps est aussi nécessaire dans notre vie spirituelle. Son importance apparaît de façon évidente lors du baptême d'un jeune enfant. Le sacrement agit sur lui par la seule présence de son corps. Il n'aura connaissance de ce que le baptême a réalisé en lui que lorsqu'il lui sera possible de le comprendre. La présence de personnes en situation de responsabilité avec le baptisé peut faire défaut. Dans le cas de nouveaux-nés en danger de mort, de nombreux enfants ont été baptisés par une sage-femme qui n'avait aucun lien familial avec le bébé.

De même, dans l'Eucharistie, le Christ vient en nous sous les apparences du pain et de vin, il existe ainsi un lien direct entre lui et notre corps. Il arrive, dans certains cas, que nous ressentions ce lien. Un prêtre qui vivait au milieu de musulmans avait décidé d'observer le jeûne du ramadan (qui a son origine chez les moines égyptiens) en lui donnant un sens chrétien. Il célébrait donc l'Eucharistie au moment du coucher du soleil, en n'ayant rien mangé ni bu depuis plus de vingt heures. Au moment de la communion, il fit alors l'expérience que son corps avait physiquement faim et soif du Corps et du Sang du Christ. Il existe d'ailleurs dans la liturgie quelques affirmations de ce lien de l'Eucharistie avec notre corps^[6].

Notre corps qu'il faut maîtriser.

Tous ceux pour qui l'esprit est important, en particulier les responsables religieux, attirent notre attention sur le danger d'être dominés par notre corps et sur la nécessité de le maîtriser. Dans ce domaine, il existe ainsi un grand nombre de lois, règles, conseils, commandements, qui ont pour objet notre corps et ses diverses activités. En particulier les prescriptions concernant les pratiques de purification et l'interdiction de certains aliments. Ces pratiques ont été dénoncées par le Christ^[7].

L'apôtre saint Paul, dans sa première lettre aux chrétiens de Corinthe, insiste sur la nécessité d'une conduite rigoureuse à l'égard de son corps : « *Je traite durement mon corps et le tiens assujetti, de peur qu'après avoir proclamé le message aux autres, je ne sois moi-même éliminé* » (1 Corinthiens 9,27). Cette

conduite a son origine dans le lien entre Dieu et le corps des chrétiens. Dans cette même lettre il leur demande de glorifier Dieu dans leur corps parce que Dieu en a pris possession : « *Ou bien ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous et qui vous vient de Dieu, et que vous ne vous appartenez pas ? Quelqu'un a payé le prix de votre rachat. Glorifiez donc Dieu dans votre corps* » (1 Co. 6,19-20). Par la suite, cette démarche de glorifier Dieu a été considérée par certains chrétiens comme ne pouvant pas être accomplie seulement par notre corps mais aussi par notre esprit, ils ont donc complété le texte de saint Paul : « *Glorifiez donc Dieu dans votre corps et dans votre esprit, qui appartiennent à Dieu* » (1 Co. 6,20). Ce qui, en lui associant l'esprit, diminue l'importance du corps^[8].

Pour saint Paul nos corps sont marqués par la basse condition qui est la nôtre maintenant^[9]. Dans la lettre aux Galates, il fait mention que « *ce fut à l'occasion d'une maladie que je vous ai pour la première fois annoncé l'Évangile ; et si éprouvant pour vous que fut mon corps, vous n'avez montré ni dédain, ni dégoût* » (Galates 4,13-14). Et dans la deuxième lettre aux Corinthiens saint Paul reconnaît la présence dans sa chair d'une écharde, un ange de Satan chargé de le frapper (2 Co.12,7). Dans cette même lettre saint Paul met une différence entre notre corps terrestre qui sera détruit et le corps éternel et non fait de main d'homme qui nous est préparé dans le ciel (2 Co. 5,1).

^[5] Au début du 20e siècle, au nord de l'Inde, un garçon âgé d'environ 14 ans a été découvert au milieu d'animaux qui l'avaient élevé. Non seulement il n'a pas pu apprendre à parler, mais son squelette s'était structuré comme un quadrupède et il lui était impossible de se tenir debout sur ses jambes.

^[6] Immédiatement avant la communion, le prêtre a la possibilité de dire cette prière : « Seigneur Jésus-Christ que cette communion à ton Corps et à ton Sang [...] soutienne mon esprit et mon corps ». Durant le Carême, les prières après la communion mentionnent que l'Eucharistie est un aliment (Mercredi de la 1ère semaine), un repas (Mardi de la 2e semaine), et qu'elle imprègne nos esprits et nos corps (Vendredi de la 3e semaine).

^[7] Évangile selon saint Marc 7,18-23. et selon saint Matthieu 15,17-20.

^[8] Cet ajout au texte de saint Paul figure dans des manuscrits postérieurs au 4e siècle et il a été reproduit jusque dans la traduction de Louis Segond publiée en 1947.

^[9] Épître aux Philippiens 3,20, Le nom grec traduit habituellement par humilité, désigne plus exactement la basse condition. Il caractérise la situation de Léa, épouse de Jacob, Genèse 29,32 ; et celle de la Vierge Marie, Évangile selon saint Luc 1,48. Dictionnaire Grec-Français de M.A.Bailly, 1928, page 1897.

Le corps a ainsi été estimé, par certains, comme constituant un obstacle à notre union avec Dieu. Au 19e siècle, la conduite envers le corps était caractérisée par cette sentence attribuée au Curé d'Ars : « *Tout ce qu'on donne au corps, on l'enlève à l'âme* ». Il existait un vêtement de nuit destiné à limiter les contacts entre les corps : une chemise conjugale très longue, en tissu épais, avec, à l'emplacement requis, une étroite ouverture entourée de ces mots brodés : Dieu le veut^[10]. Jusqu'au début du 20e siècle, le contenu de l'examen de conscience de Monsieur Tronson, lu au réfectoire, faisait la joie des séminaristes : ne pas avoir utilisé des baguettes pour glisser sa chemise dans sa culotte, ou encore ne pas avoir fixé sa soutane à un crocheton en haut du lit avant de s'y glisser.

Contrairement aux propos de certains moralistes, il ne suffit pas de manger des pâtes et des haricots blancs, ou encore d'avoir lu les livres sur ce sujet pour maîtriser son corps (des cas récents en témoignent). Nous constatons ici l'absence dans la pensée chrétienne contemporaine d'une théologie morale en référence avec les connaissances actuelles de notre corps.

Tout est grâce.

À la suite de saint Paul qui affirmait : « *Aussi mettrai-je mon orgueil bien plutôt dans mes faiblesses, afin que repose sur moi la puissance du Christ* » (2 Corinthiens 12,9), plusieurs écrivains chrétiens de la première moitié du XXe siècle ont médité sur ces faiblesses de la nature humaine, en y découvrant pour certains une entrée à la grâce, et pour d'autres une fausse conception de cette faiblesse.

Peu avant d'être tué, Charles Péguy écrivait en juillet 1914 : « *Mais les pires détresses, mais les pires bassesses, les turpitudes et les crimes, mais le péché même sont souvent les défauts de l'armure de l'homme, les défauts de la cuirasse par où la grâce peut pénétrer dans la cuirasse de la dureté de l'homme [...] Ou si l'on veut dans le mécanisme spirituel les pires détresses, crimes, turpitudes, le péché même sont précisément les points d'articulation des leviers de la grâce. Par là elle travaille. Par là elle trouve le point qu'il y a dans tout homme pécheur. Par là elle appuie sur ce point douloureux. On a vu sauver les plus grands criminels par leur crime même. Par le mécanisme, par l'articulation de leur crime* »^[11].

Une vingtaine d'années plus tard, Georges Bernanos concluait son roman « *Journal d'un curé de campagne* » par cette méditation : « *Il est plus facile que l'on croit de se haïr, La grâce est de s'oublier. Mais si tout orgueil était mort en nous, la grâce des grâces serait de s'aimer humblement soi-même, comme n'importe lequel des membres souffrants de Jésus-Christ* »^[12]. Pour appuyer cette pensée Georges Bernanos fait dire par le prêtre, juste avant de mourir, cette parole de sainte Thérèse de Lisieux : « *Tout est grâce* »^[13].

Dans ce roman, Bernanos n'hésite pas à stigmatiser la morale de son temps en faisant dire à un des personnages : « *Allons donc ! Le pauvre diable qui bouscule son amie sur la mousse, un soir de printemps, est tenu par vous en état de péché mortel, et le tueur de villes, alors que les gosses qu'il vient d'empoisonner achèveront de vomir leurs poumons dans le giron de leurs mères, n'aura qu'à changer de culotte et ira donner le pain bénî ?* »^[14].

Cette prise de position à l'égard de la condition humaine est également présente dans la prière du Père Jésuite pour son frère Rodrigue, au début de la pièce de Paul Claudel, « *Le soulier de satin* » : « *Mais, Seigneur, il n'est pas si facile de vous échapper, et s'il ne va pas à Vous avec ce qu'il a de clair, qu'il y aille par ce qu'il a d'obscur ; et par ce qu'il a de direct, qu'il y aille par ce qu'il a d'indirect ; et par ce qu'il a de simple, qu'il y aille par ce qu'il a en lui de nombreux, et de laborieux et d'entremêlé, et s'il désire le mal, que ce soit un tel mal qu'il ne soit compatible qu'avec le bien* »^[15].

À cette même époque, le poète Marie-Noël n'hésite pas à mettre en cause les traditions juives : « *De Moïse qui n'est pas Dieu, sont sorties la honte de la chair, les impuretés, les souillures. De Moïse sont sortis les purifications, les voiles, les refoulements, les hypocrisies. De Moïse est sortie la Loi qui sans cesse salit et nettoie... qui lave l'extérieur du plat et le dehors du sépulcre.*

Le Christ, notre Seigneur, nous a affranchis de Moïse. Mais nous sommes restés imprégnés de la vieille angoisse judaïque. Et les peuples, mangeurs de Bible, portent des habits plus clos, des yeux plus secrets et des turpitudes mieux cachées que les autres.

Je pense au peuple d'Athènes si clair, si serein, si nu ! Et au petit Pauvre d'Assise si joyeux, si franc, si libre. »^[16]

^[10] Chemise conjugale, du 19e siècle, originaire du sud de la France. Elle est exposée au Musée du scaphandre (!), à Espalion, dans l'Aveyron.

^[11] Note conjointe sur M. Descartes et la philosophie cartésienne. œuvres en prose 1909-1914, Édition de la Pléiade, 1957, page 1330.

^[12] Éditions Plon, Pocket, 1974, page 311.

^[13] Idem, page 313. Novissima verba, Derniers entretiens de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, Office Central de Lisieux, 1926, page 28.

^[14] Éditions Plon, Pocket, 1974, page 263.

^[15] Le soulier de satin, Éditions Gallimard, 1929, page 18.

^[16] Marie-Noël, Notes intimes, Éditions Stock 1959, pages 95-96.

Ce texte, publié en 1959, a été rédigé en 1933, Marie-Noël avait alors 50 ans. Il nous fait découvrir chez une chrétienne, vivant au sein de la communauté catholique d'Auxerre, quel était l'enseignement sur la morale qu'elle avait reçu et les réactions que cela avait provoqué.

Dans la publication de ses «*Notes intimes*», Marie-Noël a inséré juste après ce texte une «*Prière à mon corps*», à la gloire du corps. Ce texte, à lire avec un certain humour, rend l'âme responsable de toutes les difficultés de la vie humaine :

«*Ô mon corps, tant que tu pourras, garde-moi de mon âme.*

Ne meurs pas, sois vivant, ne m'abandonne pas à elle seule.

Ne défaillie pas, sois fort pour la tenir liée, enfermée, l'empêcher de me nuire.

Mange, bois, engraisse, sois épais afin qu'elle me soit moins aiguë.

Protège-moi contre elle tant que tu pourras. Défends-moi de toute ta substance, de tout ton poids, de toute la terre qui te tient aux pieds. Sauve-moi d'elle! »^[17].

Il semblerait que Marie-Noël n'ait pas voulu juger directement les moralistes de son temps, et a inversé finement la place du corps et de l'âme.

«*Car notre cité, à nous, est dans les cieux, d'où nous attendons comme sauveur, le Seigneur Jésus-Christ qui transfigurera le corps de notre basse condition pour le rendre semblable à son corps de gloire, avec la force qui le rend capable aussi de soumettre toutes choses* » (Épître aux Philippiens 3,20-21).

Membres référents de la CRR

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU

Marie BALMARY

François BERNARD

Delphine BONNET

Marie BRAJEUX-MADELAIN

Elodie BRIAN

Valentine BUCK

Bruno CATHALA

Pascale de SALINS

Stéphane de NAVACELLE

Lionel de RIVASSON

Alain GIRARDET

Taïeb FERRADJI

Micheline FERRAN

Virginie FOURNIER

Blandine FROMENT

Philippe KABONGO M'BAYA

Maylis KAPPELHOLF-LANCON

Florence KRIEG

Thierry LEON

Anne MANOHA

Guillaume MONOD

Bernard PAIX

Eve PAUL

Jean-Paul PONTHOD

Vincent POYET

Diane RONDOT

Sylvette TOCHE

Pauline VINOT

Marie-Aude ZIADE

[17] Marie-Noël, *Notes intimes*, Éditions Stock 1959, pages 95-96.

Le processus de l'emprise sectaire^[1]

Rencontre avec Jean-Pierre Jougla, membre de la Cellule de lutte contre l'emprise et les dérives sectaires dans l'Église catholique (service conjoint de la CEF et de la CORREF)

« *Ce que le sens commun et les gens normaux refusent de croire, c'est que tout est possible* ». Hannah Arendt, *Le système totalitaire*^[2].

L'obstacle le plus important dans le traitement des abus au sein de structures religieuses semble résider dans la difficulté de comprendre l'emprise qui, au-delà des violences physiques et escroqueries financières qu'elle a permises, constitue en soi le traumatisme majeur pour la victime.

L'Église n'est pas la seule à avoir du mal à cerner la notion d'emprise et cette difficulté se rencontre chez tout le monde, y compris dans les juridictions de jugement laïques. Dans le document émanant de l'épiscopat français il est écrit que « *les trois tentations du pouvoir, de l'avoir et du jouir sont universelles. Simplement la présence de ces dérives est encore plus grave quand on la trouve là où l'on serait en droit de rencontrer des témoins de Dieu et des fruits de sainteté* »^[3].

D'où l'importance de ne pas d'abord se focaliser uniquement sur la doctrine des groupes à caractère sectaire se revendiquant comme chrétiens, mais sur le processus de l'emprise, car c'est l'emprise qui permet toutes sortes d'abus. L'emprise, tant au niveau du processus psychologique qu'au niveau systémique et structurel, explique seule ce qui a permis les abus divers commis dans les groupes catholiques déviants. Mais les victimes sont trop souvent impuissantes à mettre des mots pour comprendre ce qui leur est arrivé. Pourtant aucun des abus, aucun des viols, de femmes, d'hommes ou d'enfants, aucune atteinte aux biens ou à la personne, n'aurait été possible sans une mise en état d'assujettissement car ils ont été commis à l'insu de la victime. « *Le rapport Sauvé* » qui a souligné cette particularité doit amener chacun à s'interroger sur l'existence de l'emprise et plus particulièrement dans des mouvements abusifs sur l'emprise de nature sectaire.

L'emprise de nature sectaire

Si nous prêtons attention aux récits des victimes, nous voyons apparaître quelques invariants au nombre desquels celui de la géographie physique du groupe déviant qui se constitue autour de l'idée de territoire : purification d'un territoire, construction d'un territoire, protection de ce territoire,

peuplement de ce territoire et gouvernement de ce territoire autour de quelques paradigmes différents de ceux de nos sociétés libres. Il s'agit bien alors d'exercice du pouvoir et surtout d'exercice du pouvoir temporel au sein des communautés déviantes sous l'autorité absolue de celui qui dit détenir le pouvoir spirituel.

^[1] Texte élaboré par Anne Lécu à partir de l'exposé de Jean-Pierre Jougla, délégué de la Cellule de lutte contre les dérives sectaires dans l'Église catholique (service conjoint de la CEF et de la CORREF) lors d'une rencontre à Leipzig en novembre 2020. Revu et corrigé par l'auteur le 26 mars 2023.

Jean-Pierre Jougla, avocat honoraire, ancien vice-président de l'Unadfi. Il a été à l'initiative du Diplôme Universitaire « *Emprise sectaire et processus de vulnérabilité* » et est régulièrement intervenant comme 'sachant' et désigné comme expert dans des dossiers d'emprise devant les tribunaux.

^[2] Hannah ARENDT, *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, Points Essais, 2002, p. 247.

^[3] <https://publications.cef.fr/numeros-2018/571-derives-sectaires-dans-des-communautes-catholiques.html>

Rencontre

le 14 septembre avec

Pascale Jamoullle, Docteure en anthropologie, licenciée en lettres et assistante sociale et auteure de «*Je n'existaïs plus, les mondes de l'emprise et de la déprise*»

Extraits de verbatim

«La rencontre à l'origine de l'emprise est incroyablement séduisante. Personne ne rentre dans l'emprise avec le revolver sur la tempe. La personne rencontre quelqu'un qui semble être beaucoup plus qu'elle-même, plus grande, une personne séduisante. Cette séduction comporte le germe de l'infériorisation. Il y a un supérieur et un inférieur. Et au fur et à mesure va se mettre en place un mécanisme de destruction de la personne sous emprise. L'emprise se distingue ainsi de la domination. En l'absence d'aide extérieure, il y a un conditionnement long qui se construit sur la durée et qui est imperceptible au départ.

Le système abusif est un processus qui passe par l'infériorisation, l'autre ne vaut rien, n'a aucune valeur que celle d'appartenir à son abusif qui est le seul à prétendre pouvoir s'intéresser à la personne. Le corps aussi est cassé, son idéal du corps et du moi.

Les traumatismes de l'enfance sont une voie royale pour l'emprise. L'abus, l'inceste dans l'enfance non reconnus, non dénoncés, constituent un terreau pour l'emprise. La personne n'a pas pu se construire comme sujet, elle s'est construite comme objet. Se défaire de l'emprise passe par la parole d'un autre ou par un écrit. Je crois à la valeur du récit. Il faut mettre des mots pour que lentement la conscience très lentement arrive. Le récit et l'écrit sont très importants. Cela permet aussi de raconter aux enfants et cela libère ainsi la parole des descendants.

Souvent ce qui aide à se défaire de la rencontre, c'est une autre rencontre, une bonne rencontre. Quelqu'un qui va de nouveau valoriser, donner le goût de la vie. Le conformisme qu'on a tous nous empêche de dire des mots, de proposer une aide vraie. A certain moment il y a des gens qui sortent du conformisme et qui se battent pour les autres.»



Directeur de publication :
Antoine Garapon

Association Reconnaissance et Réparation
226 rue du Faubourg
Saint-Honoré - 75008 Paris

Association régie par la loi du 1er juillet
1901
Siren N° 905 201 893
<https://www.reconnaissancereparation.org/>

Si vous souhaitez vous désabonner de notre newsletter, cliquez >>[ici](#)<<.

Si vous souhaitez lire la newsletter n°1, cliquez >>[ici](#)<<.

Si vous souhaitez lire la newsletter n°2, cliquez >>[ici](#)<<.